

Extrait du registre des décisions

Bureau du 18 mai 2017

Objet : RS - Parc d'activités économiques des Massettes à Challes-les-Eaux - Bail à ferme avec Sébastien Ortolland

- date de convocation le 12 mai 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi dix-huit mai à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 37

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Suzanne Boucher
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Philippe Gamen à Xavier Dullin - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Benoît Perrotton à Josiane Beaud - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Florence Vallin-Balas à Catherine Chappuis

- conseillers excusés : 10

François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Albert Darvey - David Dubonnet - Philippe Dubonnet - Pierre Duperier - Gérard Marcucci - Dominique Pommat

Bureau du 18 mai 2017

délibération n° 087-17

objet **RS - Parc d'activités économiques des Massettes à Challes-les-Eaux - Bail à ferme avec Sébastien Ortolland**

Alain Thieffenat, conseiller délégué chargé de l'économie, de la requalification des parcs d'activités et des pépinières d'entreprises, indique que dans le cadre des acquisitions foncières réalisées par la Communauté d'agglomération afin de permettre l'aménagement du parc d'activités économiques des Massettes à Challes-les-Eaux, il a été conclu un protocole de réinstallation d'un agriculteur, Sébastien Ortolland.

Dans la cadre de ce protocole approuvé par décision du Bureau n° 102-07 du 10 mai 2007, outre le versement de diverses indemnités et la conclusion de plusieurs baux sur du foncier, a été prévue la conclusion d'un bail sur une parcelle de foncier sur la commune de La Ravoire.

Cette parcelle d'une superficie de 20 795 m², cadastrée section D n° 414 étant la propriété de la Société d'aménagement de la Savoie dans la cadre de la concession relative à la ZAC de Puits d'Ordet, la SAS a autorisé Sébastien Ortolland à exploiter cette parcelle depuis cette date.

A ce jour, la Communauté d'agglomération a clôturé la concession d'aménagement avec la SAS et est devenue dans ce cadre propriétaire des voiries, délaissés et fonciers non cédés.

Il y a donc lieu de conclure un bail à ferme avec Sébastien Ortolland selon les loyers en vigueur, soit 115 € pour l'année 2017 et un début de location fixé au 1^{er} janvier 2017. Ce bail est d'une durée de 9 ans.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de développement économique,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau l'approbation des baux,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à la majorité par 40 voix Pour et 1 voix Contre (Christian Gogny ne prenant pas part au vote) :

Article 1 : approuve la conclusion d'un bail à ferme avec Sébastien Ortolland sur la parcelle cadastrée section D n° 414, pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2017 et pour un loyer annuel de 115 €,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer les actes à intervenir,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 087-17

Objet de l'acte :	RS - Parc d'activités économiques des Massettes à Challes-les-Eaux - Bail à ferme avec Sébastien Ortolland
Thème Préfecture :	3 - Domaine et patrimoine 3 - Locations 2 - Baux à donner
Date de l'acte :	18 mai 2017
Annexe :	projet bail à ferme;plan;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170518-lmc1H19655H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19655H1

Date de transmission en Préfecture :	02 juin 2017
Date de réception en Préfecture :	02 juin 2017